

DATES À RETENIR

- ▶ Ouverture : **28 février 2017**
- ▶ Date limite de validation : **28 mars 2017**

Le dossier d'appréciation des agents Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) de l'Inserm

L'entretien d'appréciation, moment privilégié de dialogue et d'échange entre l'agent et son responsable, permet d'élaborer un bilan de l'activité professionnelle et de fixer les objectifs pour l'année à venir et les moyens associés. Visant une meilleure connaissance des qualifications professionnelles de l'agent, il est un pré-requis au dossier d'appréciation et favorise la réflexion sur la convergence des projets individuels et collectifs du laboratoire ou du service.

Pour plus d'informations, vous trouverez le « **Guide de l'entretien annuel d'appréciation** » sur la page d'accueil de GAIA Appréciation.

ACTUALITÉ 2017 : SUPPRESSION DE L'AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ D'ÉCHELON POUR L'ENSEMBLE DES CORPS

La mise en œuvre du protocole d'accord dit « protocole PPCR » emporte la suppression, à compter du 1er janvier 2017, du dispositif de réduction d'ancienneté d'échelon (« avancements d'échelons accélérés ») pour les agents relevant des catégories A et C (pour mémoire, cette mesure a déjà été mise en œuvre en 2016 pour les agents relevant de la catégorie B).

En conséquence, les ingénieurs de recherche, les ingénieurs d'études, les assistants ingénieurs et les adjoints techniques de la recherche ne sont désormais plus éligibles à un avancement d'échelon accéléré.

RECENSEMENT BESOINS DE FORMATION

N'oubliez pas de compléter la fiche de recueil des besoins de formation figurant en page 5 du dossier d'appréciation. Précisez ainsi vos besoins de formation pour l'année et votre responsable hiérarchique émettra un avis sur les besoins formulés. Ces données seront analysées par les responsables formation de chaque délégation régionale et permettront d'élaborer le plan de formation.

FICHE D'ÉVOLUTION DE COMPÉTENCES

Cette fiche est destinée aux agents qui souhaitent faire évoluer leur carrière ou leurs orientations professionnelles à plus ou moins long terme et qui peuvent être motivés par diverses raisons, en tenant compte de leurs compétences, de leurs savoir-faire et de leurs aspirations professionnelles.

Ce document est déconnecté de la partie appréciation, les agents peuvent s'exprimer **en toute confidentialité**. En effet, cette partie du dossier **n'est pas visible par le responsable hiérarchique**. Il appartiendra à l'agent s'il le juge nécessaire, de le tenir informé (lors de l'entretien annuel, par exemple). Cette fiche est accessible toute l'année.

Cette rubrique est facultative et ne représente en aucun cas une demande expresse de mobilité.

Promotions au choix



L'ancienneté de services publics prise en compte pour calculer vos droits à promotion s'effectue à partir des données figurant dans le logiciel de gestion RH et non des données inscrites sur GAIA. Aussi, si vous disposez d'ancienneté de services publics avant votre entrée à l'Inserm, assurez-vous que le service des ressources humaines dispose bien de l'ensemble des documents justifiant vos services. Vous pouvez consulter les conditions statutaires pour être éligible à une promotion au choix sur le site RH de l'Inserm : www.rh.inserm.fr, **rubriques Carrière > Progression et évolution - Ingénieur et technicien > Progression**

Connexion GAIA

► Vous êtes déjà inscrit sur GAIA

Votre identifiant et votre mot de passe de connexion restent inchangés. En cas d'oubli, vous les retrouverez à partir de la page d'accueil du site, en cliquant sur le lien « Mot de passe oublié ».

► Vous n'êtes pas encore inscrit sur GAIA

Vous procéderez à votre inscription sur le site www.gaia.inserm.fr à l'aide de votre numéro de matricule Inserm. Ce numéro à 8 chiffres figure en haut à gauche de votre bulletin de salaire Inserm. Si vous ne possédez pas de matricule Inserm, vous pourrez également vous inscrire en complétant le formulaire d'inscription en ligne.

Enregistrement et déconnexion

N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement les données que vous saisissez. En effet, GAIA ne prévoit d'enregistrement automatique qu'à chaque changement de page. Après une demi-heure sans action sur le site GAIA et dans le but de protéger vos données personnelles, vous serez automatiquement déconnecté.

Afin de pallier à tout dysfonctionnement technique éventuel de l'application, il est vivement recommandé de compléter et enregistrer au préalable l'ensemble des données mises à jour sur votre dossier d'appréciation (et plus particulièrement les données relatives à la partie « Missions et Activités » en page 2 et « Appréciation générale » et « Appréciation complémentaire » en page 4) sur un document de type Word et de conserver ce document jusqu'à la fin de la campagne d'appréciation.

Important : changement d'adresse e-mail

Afin de continuer à recevoir les messages automatiques générés lors des différentes étapes de saisie de votre dossier d'appréciation, pensez à vérifier que votre adresse e-mail est mise à jour dans l'application GAIA. Pour ce faire, en page d'accueil de votre espace, cliquez, dans le menu situé en haut, sur le lien « Votre profil », puis sur le lien « Modifier votre adresse mail » et suivez la procédure indiquée à l'écran.

Vous êtes concerné par GAIA Appréciation si vous êtes :

- Ingénieur, technicien, administratif (ITA) Inserm (titularisé avant le 31/12/2016) ;
- Directeur de laboratoire ou de structure administrative ;
- Chef d'équipe ;
- Représentant de commission administrative paritaire (CAP).

Contact

Vous souhaitez obtenir :

► des informations sur votre carrière ?

Contactez le responsable ressources humaines de votre région :
<https://rh.inserm.fr/annuaire-rh/Pages/default.aspx>

► des précisions sur la campagne d'appréciation et pour toute question relative au dossier d'appréciation ?

Contactez le secteur carrières du SDPCIT :
gaia.drh@inserm.fr

► des informations sur la fiche d'évolution de carrière ?

Contactez le secteur mobilité du SDPCIT :
mobilite.drh@inserm.fr